

DELIBERATION DD2026_054

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE PÉRIGORD NUMÉRIQUE (SMPN)

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE PÉRIGORD NUMÉRIQUE (SMPN)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la communauté d'agglomération du Grand Périgueux dispose de la compétence en matière de développement numérique du territoire et de déploiement de la fibre FTTH.

Que compte tenu des enjeux dans le domaine l'agglomération a décidé en 2014 d'adhérer au syndicat mixte Périgord Numérique qui est un syndicat départemental, et de lui transférer sa compétence.

Qu'outre le Grand Périgueux, le syndicat mixte est composé de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Dordogne, du Syndicat d'Électrification (SDE 24), et de 20 communautés de communes couvrant ainsi la quasi totalité du territoire.

Que le Syndicat Mixte Périgord Numérique exerce les missions suivantes :

- 1- la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques.
- 2- Travaux de déploiement des réseaux de fibre haut débit (FTTH).
- 3- La définition de la gestion, de l'évolution et de la révision du Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN).
- 4- La définition de la stratégie d'aménagement numérique départementale, son animation et sa coordination.

Considérant que le syndicat est administré par un comité syndical au sein duquel la Région dispose de 2 sièges, le Département de 11 sièges, le SDE 24 de 4 sièges, les communautés d'agglomérations de 2 sièges et les communautés de communes de 1 siège.

Que le Grand Périgueux dispose donc de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants qu'il convient de désigner.

Que peuvent être désignés des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les représentant du Grand Périgueux au Syndicat Mixte Périgord Numérique suivants :

Titulaires	Suppléants
ANDRIEUX-CASSANT Alain	PAUTARD Anthony
ROUX Evelyne	GUILLEMET Patrick

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU